

**Décision n° 1982 du 4 octobre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2128098S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2529 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032385S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} novembre 2021 :

Deschryver Franck NIGEND : 168 729

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2021 :

Lemoine Thierry NIGEND : 197 011

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2021 :

Herbin Jean-Paul NIGEND : 125 002

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2021 :

Blanc Eric NIGEND : 144 501

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 octobre 2021.

*Le général,
commandant la gendarmerie de l'armement,
M. Hamel*